

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES

**APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**CONTRAT DE MISE EN ŒUVRE ET DE MAINTENANCE DU
LOGICIEL DE GESTION DE TEMPS EN MODE SAAS**

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122 - 22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales
relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 27 mai 2020, portant
délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS,
transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020 ;

Vu, la procédure adaptée lancée en vertu de l'article R. 2123-1, 1° du code
de la commande publique,

Vu, l'analyse des offres faites,

DECIDONS

ARTICLE 1

De conclure un contrat d'abonnement à des prestations de maintenance préventive, corrective et
évolutive du logiciel de gestion de temps en mode SAAS, suivant les indications suivantes :

ARTICLE 2

Le montant total des prestations du contrat est déterminé comme suit :

Abonnement SAAS :

1^{ère} année : 4 334,05€ TTC

2^{ème} année : 12 010.98 € TTC

3^{ème} année : 23 479.61 € TTC

ARTICLE 3

Le contrat prend effet à compter de la mise à disposition des environnements SAAS (début janvier
2026) pour une durée ferme de 3 ans et reconduit tacitement par périodes successives d'un an.

ARTICLE 4

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi
n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi
n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 02 JAN. 2026
Le Maire,
Dominique BAERT



Fait à Wattrelos, le 02 JAN. 2026
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Dominique BAERT

